

MAIRIE
SILLANS LA CASCADE
Conseil Municipal

COMPTE RENDU de la SEANCE
Du 30 mars 2018

Membres en exercice : 14
Membres présents : 10
Membres votants : 10

Le 30 Mars 2018, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 mars 2018, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe CARRIERE, Maire.

Monsieur Yannick LANZA est nommé(e) secrétaire de séance.

- 10 Membres présents :

CARRIERE Christophe (présent de la délibération n°1 à la délibération n°4, absent à la délibération n°5, présent à la délibération n°6, absent à la délibération n°7, présent de la délibération n°8 à la délibération n°12), RENOULT Eric, MOREAU Michelle, RENARD Jean-Pierre, LOISY Nathalie, LECLERCQ Sandrine, LANZA Yannick, SANNER Hervé, LOZZA Marie Gabrielle (absent à la délibération n°1, présent de la délibération n°2 à la délibération n°12), HERMET Daniel

- 0 Membre(s) représenté(e)(s) :

- 4 Membre(s) absent(e)(s)

2 Excusé(e)(s) : GASPARD Raphaël, STELLER Catherine

2 Non excusé(e)(s) : BROCHIER Aurélie, MURAT Loïc

N° 2018 - 06

Objet :

Approbation du Procès-verbal de la séance du 28 Février 2018

Le Rapporteur rappelle à l'assemblée que chaque membre du conseil a été destinataire du procès-verbal de la dernière séance.

Ce document retrace les débats ayant introduits les délibérations et les décisions actées.

Il n'a fait l'objet d'aucune remarque à ce jour.

Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 février 2018 ;

Considérant qu'il n'a fait l'objet d'aucune remarque jusqu'à aujourd'hui ;

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 28 février 2018 retraçant les délibérations du n°2018-01 au n°2018-05 tel que rédigé à ce jour.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide
par 9 vote POUR - 0 vote CONTRE - 0 ABSTENTION
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

Objet :**Règlement Intérieur des accueils de loisirs sans hébergement**

La présente délibération a pour principal objectif d'adopter le règlement intérieur de l'accueil de loisirs sans hébergement de SILLANS LA CASCADE.

SILLANS LA CASCADE propose des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) durant les mercredis, petites vacances scolaires et été pour les enfants de 3 à 12 ans scolarisés.

Cette structure, agréée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) de TOULON, est avant tout un espace de loisirs et de détente où sont privilégiées les activités de découverte, ludiques, sportives et de plein air, les activités d'expression et de création ainsi que les pratiques artistiques.

En lien avec le Projet Educatif Territorial (P.E.D.T.), cet accueil s'appuie sur des projets éducatifs et pédagogiques qui définissent les objectifs et contenus souhaités par la collectivité.

Le règlement intérieur vise à définir le fonctionnement de cet accueil quant aux modalités d'inscription, d'organisation pratique, de responsabilité et de sécurité.

VU l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales, relatif aux affaires de la commune,

VU le Code de l'Action Sociale et des familles, notamment les articles R 227-1 et suivants,

VU la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel, complétant le code de l'action sociale et de la famille,

VU l'ordonnance n° 2005-1092 du 1er septembre 2005 relative au régime de protection des mineurs accueillis hors du domicile parental à l'occasion des vacances scolaires, des congés professionnels ou des loisirs,

VU le décret n° 2006-923 du 26 juillet 2006 relatif à la protection des mineurs accueillis hors du domicile parental et modifiant le code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire),

VU la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République,

VU le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

VU le décret n°2013-707 du 2 août 2013 relatif au projet éducatif territorial et portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre,

Considérant la nécessité d'approuver le présent règlement intérieur pour un meilleur fonctionnement de l'accueil de loisirs ;

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin :

D'APPROUVER les termes du Règlement Intérieur qui précise les règles de fonctionnement du centre de loisirs.

DE PRECISER que le Règlement intérieur sera communiqué à toutes les familles lors de l'inscription des enfants au centre de loisirs.

DIT que ce règlement entrera en vigueur à compter du 01 avril 2018.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide
par 10 vote POUR - 0 vote CONTRE - 0 ABSTENTION
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

Objet :

Approbation du Compte de Gestion 2017 du Budget «Eau & Assainissement»

Le présent rapport a pour principal objectif d'approuver le Compte de Gestion 2017 Eau & Assainissement.

Le document est concordant avec le Compte Administratif et présente, en tout point, les mêmes montants. Il peut se résumer comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes 2017	152 695.07	Recettes 2017	287 685.24
Restes à Réaliser		Restes à Réaliser	
Dépenses 2017	147 201.00	Dépenses 2017	76 150.67
Restes à Réaliser		Restes à Réaliser	
Résultat 2017	5 494.07	Résultat 2017	211 534.57
Restes à Réaliser	0.00	Restes à Réaliser	0.00

RESULTAT DE CLÔTURE

Section	Résultat cumulé 2016	Montant capitalisé	Exercice 2017	Transfert ou intégration	Résultat de clôture 2017
Investissement	-79 910.86		211 534.57	0.00	131 623.71
Fonctionnement	152 854.30	-79 911.00	5 494.07		78 437.37
Totaux	72 943.44	-79 911.00	217 028.64	0.00	210 061.08

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

D'APPROUVER le Compte de Gestion 2017 Eau & Assainissement, tel que résumé ci-dessus.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide
par 10 vote POUR - 0 vote CONTRE - 0 ABSTENTION
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

Objet :

Gestion de l'Espace Naturel Sensible du site majeur de nature de la Cascade

La présente délibération a pour principal objectif de solliciter le Conseil Départemental dans le cadre de la gestion de l'ENS pour l'année 2018.

Le rapporteur rappelle aux membres de l'assemblée la délibération n°2014-75 du 06 décembre 2014 autorisant M. le Maire à signer la convention quadriennale de partenariat pour la sauvegarde du site majeur de nature de SILLANS-LA-CASCADE 2015-2018.

Dans le cadre de cette convention, les services de la commune ont assuré des prestations afin d'assurer l'entretien et la surveillance du site.

Des rapports seront remis en fin d'exercice 2018 aux services du Département afin de rendre compte du travail et interventions effectués et de proposer la réalisation d'améliorations

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

D'APPROUVER l'exposé du rapporteur

D'AUTORISER M. le Maire à solliciter le Département du Var au titre de la gestion, l'entretien et la surveillance de l'ENS de SILLANS-LA-CASCADE pour l'année 2018, conformément à la convention de partenariat.

D'AUTORISER M. le Maire à signer tous document dans le cadre de cette sollicitation financière.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide
par 10 vote POUR - 0 vote CONTRE - 0 ABSTENTION
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

N° 2018 - 10

Objet :

Approbation du Compte Administratif 2017 du budget «Eau & Assainissement»

Le présent rapport a pour principal objectif d'approuver le Compte Administratif 2017 Eau & Assainissement.

Pour ce sujet, Monsieur Eric RENOULT prend la Présidence de l'assemblée.

Le document est concordant avec le Compte de Gestion et présente, en tout point, les mêmes montants. Il peut se résumer comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes 2017	152 695.07	Recettes 2017	287 685.24
Restes à Réaliser	0.00	Restes à Réaliser	51 787.00
Dépenses 2017	147 201.00	Dépenses 2017	76 150.67
Restes à Réaliser	0.00	Restes à Réaliser	141 776.00
Résultat 2017	5 494.07	Résultat 2017	211 534.57
Restes à Réaliser	0.00	Restes à Réaliser	-89 989.00

RESULTAT DE CLÔTURE

Section	Résultat cumulé 2016	Montant capitalisé	Exercice 2017	Transfert ou intégration	Résultat de clôture 2017
Investissement	-79 910.86		211 534.57		131 623.71
Fonctionnement	152 854.30	-79 911.00	5 494.07		78 437.37

Totaux	72 943.44	-79 911.00	217 028.64	0.00	210 061.08
--------	-----------	------------	------------	------	------------

Le résultat total de clôture 2017, hors RàR, s'élève à 210.061,08 €
Restes à Réaliser inclut, il s'élève à 120.072,08 €

Après que M. le Maire se soit retiré, il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

DE DESIGNER M. Eric RENOULT, Président de séance pour cette question de l'ordre du jour ;
D'APPROUVER le Compte Administratif 2017 Eau & Assainissement, tel que résumé ci-dessus.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide
par 9 vote POUR - 0 vote CONTRE - 0 ABSTENTION
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

N° 2018 - 11

Objet :

Approbation du Compte de Gestion 2017 du budget «Communal»

Le présent rapport a pour principal objectif d'approuver le Compte de Gestion 2017 Communal.

Le document est concordant avec le Compte Administratif et présente, en tout point, les mêmes montants. Il peut se résumer comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes 2017	1 266 539.16	Recettes 2017	342 830.33
Restes à Réaliser		Restes à Réaliser	
Dépenses 2017	1 036 691.01	Dépenses 2017	391 944.15
Restes à Réaliser		Restes à Réaliser	
Résultat 2017	229 848.15	Résultat 2017	-49 113.82
Restes à Réaliser	0.00	Restes à Réaliser	0.00

RESULTAT DE CLÔTURE

Section	Résultat cumulé 2016	Montant capitalisé	Exercice 2017	Transfert ou intégration	Résultat de clôture 2017
Investissement	-33 943.43		-49 113.82	0.00	-83 057.25
Fonctionnement	567 068.61	-210 817.00	229 848.15	1 112.21	587 211.97

Totaux	533 125.18	-210 817.00	180 734.33	1 112.21	504 154.72
--------	------------	-------------	------------	----------	------------

Le montant de 1.112,21 € transféré en fonctionnement provient de la clôture du budget du CCAS.

Le résultat total de clôture 2017 s'élève à 504.154,72 €

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

D'APPROUVER le Compte de Gestion 2017 Communal, tel que résumé ci-dessus.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide
par 10 vote POUR - 0 vote CONTRE - 0 ABSTENTION
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

N° 2018 - 12

Objet :

Approbation du Compte Administratif 2017 du budget «Communal»

Le présent rapport a pour principal objectif d'approuver le Compte Administratif 2017 Communal. Pour ce sujet, Monsieur Eric RENOULT prend la Présidence de l'assemblée.

Le document est concordant avec le Compte de Gestion et présente, en tout point, les mêmes montants. Il peut se résumer comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes 2017	1 266 539.16	Recettes 2017	342 830.33
Restes à Réaliser	0.00	Restes à Réaliser	675 467.00
Dépenses 2017	1 036 691.01	Dépenses 2017	391 944.15
Restes à Réaliser	0.00	Restes à Réaliser	961 481.00
Résultat 2017	229 848.15	Résultat 2017	-49 113.82
Restes à Réaliser	0.00	Restes à Réaliser	-286 014.00

RESULTAT DE CLÔTURE

Section	Résultat cumulé 2016	Montant capitalisé	Exercice 2017	Transfert ou intégration	Résultat de clôture 2017
Investissement	-33 943.43		-49 113.82	0.00	-83 057.25
Fonctionnement	567 068.61	-210 817.00	229 848.15	1 112.21	587 211.97

Totaux	533 125.18	-210 817.00	180 734.33	1 112.21	504 154.72
--------	------------	-------------	------------	----------	------------

Le montant de 1.112,21 € transféré en fonctionnement provient de la clôture du budget du CCAS.

Le résultat total de clôture 2017, hors RàR, s'élève à 504.154,72 €
Restes à Réaliser inclut, il s'élève à 218.140,97 €

Après que M. le Maire se soit retiré, il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

DE DESIGNER Monsieur Eric RENOULT, Président de séance pour cette question de l'ordre du jour ;
D'APPROUVER le Compte de Gestion 2017 Communal, tel que résumé ci-dessus.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide
par 9 vote POUR - 0 vote CONTRE - 0 ABSTENTION
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

N° 2018 - 13

Objet :

Approbation du Budget Primitif 2018 «Eau & Assainissement»

La présente délibération a pour principal objectif, l'adoption du budget 2018 Eau & Assainissement afin d'autoriser et de contrôler l'engagement des crédits.

Vu l'état des restes à réaliser 2017

Considérant les besoins et réalisations pour l'exercice 2018,

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée le budget primitif qui peut se résumer comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION

La section s'équilibre à la somme de 226.959 € en dépenses et en recettes.
Le résultat de fonctionnement reporté est arrondi 78.437 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section s'équilibre à la somme de 501.631 € en dépenses et en recettes.
Cette prévision reprend en restes à réaliser sur 2017 :

- 141.776 € de dépenses
- 51.787 € de recettes

L'excédent d'investissement reporté est arrondi à 131.624,00 €

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

- D'ADOPTER le budget primitif 2017 Eau & Assainissement tel que présenté ci-dessus.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide
par 10 vote POUR - 0 vote CONTRE - 0 ABSTENTION
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

N° 2018 - 14

Objet :

Indemnité de gardiennage des Eglises communales

La présente délibération a pour objectif de mettre en place l'indemnité de gardiennage des églises, conformément à la lettre n°611 de la direction des libertés publiques et des affaires juridiques du 27/02/2018.

En effet, M. le Curé de la Paroisse de Salernes, peut prétendre à bénéficier de cette indemnité pour l'année 2018. Le montant est appliqué conformément à la circulaire, à savoir 120,97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

DE METTRE en place pour 2018 l'indemnité pour le gardiennage des églises communales
DE FIXER à 120,97 € le montant annuel de cette indemnité allouée au gardien

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide
par 10 vote POUR - 0 vote CONTRE - 0 ABSTENTION
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

N° 2018 - 15

Objet :

Subventions 2018 aux associations

Le Rapporteur rappelle aux membres du Conseil Municipal l'attribution annuelle des subventions de fonctionnement aux associations.

Après étude des demandes exprimées et des activités assurées par chacune des associations, l'attribution 2018 des subventions s'élève à 4.200,00 € et se décompose comme présenté dans le document joint.

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

D'APPROUVER l'attribution 2018 des subventions comme présentée sur le document en annexe.
DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide
par 9 vote POUR - 0 vote CONTRE - 0 ABSTENTION
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

N° 2018 - 16

Objet :
Détermination du taux des 3 taxes communales 2018

Le présent rapport a pour principal objectif de déterminer le produit des taxes communales en fixant le taux de variation.

Conformément aux lois de décentralisation, les communes fixent directement leurs taux d'imposition.

Vu des renseignements fournis par les services fiscaux,
Considérant le besoin en ressources réelles de la section de fonctionnement
Considérant la volonté municipale de stabilité du taux des 3 taxes

La simulation suivante peut être établie :

1. Contrôle du produit fiscal global

	Taux 2018 (état 1259 MI col. 25)	Bases prévisionnelle s 2018 (état 1259 MI, col 17)	Produit 2018 (état 1259 COM)
TH	17.24%	1 386 000	238 946
TFB	18.03%	933 100	168 238
TFNB	80.31%	22 400	17 989
			-

Résultat à taux constant	Produit fiscal global attendu (7) de l'état 1259 COM
425 173	425 173

2. Contrôle du coefficient de variation proportionnel

$$\frac{\text{Produit fiscal attendu 'C'}}{\text{Produit fiscal à taux constant 'B'}} = \frac{425\,173}{425\,173} = 1.000000$$

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

- DE FIXER à 1,000 000 le taux de variation des quatre taxes pour l'exercice 2018,
- D'INSCRIRE le produit fiscal global attendu au compte FR 73111 du budget primitif 2018 communal tel que déterminé ci-dessus.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide
par 10 vote POUR - 0 vote CONTRE - 0 ABSTENTION**

Objet :
Adoption du Budget Primitif 2018 «Communal»

La présente délibération a pour principal objectif, l'adoption du budget 2018 Communal afin d'autoriser et de contrôler l'engagement des crédits.

Vu l'état des restes à réaliser 2017

Considérant les besoins et réalisations pour l'exercice 2018,

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée le budget primitif qui peut se résumer comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section s'équilibre à la somme de 1.695.550,00 € en dépenses et en recettes.

Le résultat de fonctionnement reporté est arrondi à 586.099,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section s'équilibre à la somme de 1.257.799,00 € en dépenses et en recettes.

Cette prévision reprend en restes à réaliser sur 2017 :

- 961.841,00 € de dépenses
- 675.467,00 € de recettes

Le déficit d'investissement reporté est arrondi à 83.058,00 €

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

- D'ADOPTER le budget primitif 2017 Communal tel que présenté ci-dessus.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide
par 10 vote POUR - 0 vote CONTRE - 0 ABSTENTION
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, il est 19h35

La Secrétaire
Monsieur Yannick LANZA

Le Maire
Monsieur Christophe CARRIERE